



Rentrée 2013 encore plus catastrophique que les précédentes dans les écoles du Tarn



Dispensé de timbrage ALBI PPDC

POUR 81 P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

ENSEIGNEMENT, EDUCATION, RECHERCHE, CULTURE, FORMATION, INSERTION
Bulletin départemental de la Fédération Syndicale Unitaire du Tarn

N°101
Novembre 2013

POUR 81 - FSU
201 rue de Jarlard - 81000 ALBI

Déposé le 19 Novembre 2013

Les constats de rentrée de l'administration font état d'une augmentation de 67 élèves. D'autres élèves vont arriver en cours d'année. Nous aurions donc du avoir 3 postes supplémentaires pour suivre la hausse démographique et 5 postes pour mettre en place le plus de maîtres que de classes et l'accueil des 2 ans. La situation du Tarn s'est donc dégradée à cette rentrée. Malgré les beaux discours, c'est pire que sous Sarkozy.

La moitié des écoles mettent en place la semaine des 4 jours et demi dans la précipitation et sans réels moyens pour les communes. Activités de garderie, manque de personnels formés, emplois précaires pour les intervenant-es, salles de classes occupées à la fin des cours, matériel scolaire utilisé par les TAP, petits réveillés de la sieste, fatigue des enseignant-es et des élèves.

Pour la rentrée prochaine les autres écoles doivent se préparer dans un calendrier serré avec une concertation qui n'en a parfois que le nom. Ce sont les mairies qui décident avec comme curseur non pas le rythme de l'enfant mais l'organisation de leurs salarié-es. **Le SNUipp-FSU demande la réécriture du décret et le respect des équipes enseignantes.**

Dégradation des conditions de travail,

ça suffit !

- ☞ Classes surchargées.
- ☞ RASED qui ne peuvent plus fonctionner correctement.
- ☞ Collègues absent-es non remplacé-es.
- ☞ Formation continue qui commence déjà à être réduite par manque de remplaçant-es disponibles.
- ☞ Demandes institutionnelles en hausse : concertation sur les nouveaux programmes et sur l'éducation prioritaire, tableaux des 108 heures.
- ☞ Contrôles tatillons et infantilisants de la hiérarchie, preuve du manque de confiance envers les équipes.

Rythmes scolaires,

Tout est à refaire !

- ☞ Mise en place dans l'urgence de la semaine à 4,5 jours : pour les écoles qui sont rentrées dans le dispositif, dysfonctionnements à la rentrée et pour celles qui vont y entrer en 2014, réunions de « concertation » avec des mairies qui ont de toute façon le dernier mot.
- ☞ Titulaires Remplaçant-es amenés à faire plus de 24 heures hebdomadaires.

Robert Couffignal

édito

Pendant les travaux du budget

la chasse aux Roms reste ouverte

Le budget 2014 sera à l'image des précédents (ceux de Sarkozy).

- ☞ Baisse des dépenses = baisse du nombre de fonctionnaires (la MAP a remplacé la RGPP) et blocage des salaires.
- ☞ Priorité à la « compétitivité » = 10 milliards de plus pour les actionnaires.
- ☞ Augmentation des recettes = augmentation de la TVA qui touche d'abord ceux qui dépensent tout leur revenu et à qui il ne reste rien pour spéculer.
- ☞ Priorité à l'éducation = des discours pour nous endormir et rien derrière

Ce gouvernement mène une politique de cadeaux aux patrons : les 20 milliards pour la « compétitivité » du budget 2013, ce sont 20 milliards de profits supplémentaires qui seront distribués aux actionnaires. Pendant ce temps Peugeot bloque les salaires et baisse la rémunération des heures supplémentaires, Florange n'en finit pas de mourir. Nos salaires sont bloqués depuis 3 ans alors que les prix continuent de grimper et le budget voté par le PS et les écolos prévoit de continuer.

Le Ministre de l'intérieur continue la chasse aux Roms et aux étrangers. La police vient arrêter les élèves dans les écoles. Brice Hortefeux ne peut que féliciter son successeur.

Décidément ce gouvernement n'en finit pas de trahir ses promesses qui n'engageaient, il est vrai, que celles et ceux qui y ont cru.

Robert Couffignal

Mardi 26 novembre à Albi 20h15

Université Champollion Auditorium 1

Projection du film « **Ne vivons plus comme des esclaves** » de Yannis Youlountas suivi d'un débat avec le réalisateur

La jeunesse grecque entre impasse et utopie :

Sur les murs des lycées et des universités, on ne lit « no futur » mais « un autre futur ». Et si la crise, bien que douloureuse, était une chance ?

SOMMAIRE

1:	Edito.	3 :	CHSCT	6:	Lycées Collèges	8:	Rentrée Ecoles
2:	Assises de l'EP	4-5:	Réforme Sapin	7:	RESF	9-10:	Que faire en cas de

Joindre la FSU du Tarn

201 rue de Jarlard
81000 Albi
(près des archi-municipales)

☎ : 05 63 38 34 25
Fax : 05 63 38 34 25
Email : fsu81@fsu.fr
Site : sd81.fsu.fr

la FSU nationale

Site Internet :
www.fsu.fr

POUR 81 - Bimestriel -
Prix : 1euro -
FSU - 201 rue de Jarlard
81000 ALBI
Directeur de publication :
Couffignal Robert
CPPAP 1116 S 07704
ISSN n° 0299-6405
Imprimé par nos soins.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU du Tarn. Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 81 ou à votre syndicat

Les assises départementales de l'Education Prioritaire

Quand refondation rime avec économies

Une nouvelle relance de l'Education Prioritaire est lancée par le gouvernement. Une première concertation, à l'échelon départemental, a eu lieu mercredi 9 octobre au collège Pasteur de Graulhet, réunissant l'ensemble des enseignant-es de l'ECLAIR de Graulhet, mais laissant de côté tous les collègues enseignant en RRS ! La FSU intervient.

Une demi-journée banalisée pour tout-tes !

La circulaire ministérielle sur les assises de l'Education Prioritaire indique que tous les enseignant-es d'Education Prioritaire (ECLAIR, RRS) doivent bénéficier d'une 1/2 journée banalisée pour cette concertation. Dans le Tarn, à l'heure actuelle, seuls les enseignant-es du réseau ECLAIR de Graulhet voient cette disposition appliquée avec la banalisation du mercredi 9 octobre. Pour les RRS (certaines écoles d'Albi, Castres, Carmaux, Mazamet, Labruguière et Aussillon), c'est peu de chagrin : certain-es sont venus sur leur temps personnel à Graulhet, d'autres se voient proposé une réunion ne faisant pas 3 heures (1 heure et 1/2 pour Albi), prévenu-es le vendredi pour le lundi, réservée aux seul-es directeurs-trices.

Tout cela n'est pas acceptable. La FSU est intervenu auprès de l'IEN adjoint à l'IA, M. Djemmal, qui n'a pas répondu favorablement à notre demande afin que la circulaire soit respectée pour tous-tes. Nous allons proposer qu'une 1/2 journée soit libérée pour les RRS le mercredi 13 novembre après-midi, jour travaillé par toutes les écoles. La FSU intervient également dans les jours qui viennent auprès du ministère.

Concertation de Graulhet

10 ateliers étaient organisés autour de questions thématiques et ont réuni des enseignant-es du 1er et du 2nd degré (collège et lycée professionnel de Graulhet).

Malgré des questions souvent trop vagues et évitant soigneusement les questions qui fâchent, les enseignant-es ne sont pas tom-

bés dans ce piège, mettant la question des moyens au cœur des réflexions :

- effectifs allégés,
- vrai "Plus de maîtres que de classes",
- présence d'équipe pluri-professionnelle dans les établissements (psychologues, médecins, éducateurs, assistant-es sociaux, orthophonistes...),
- cadre de vie dans l'établissement,
- professionnalisation et pérennisation des AVS pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap,
- temps dégagé (au moins 3 heures) pour concertation intra et inter-degré,
- reconstitution d'une vraie formation initiale et continue avec les moyens en remplacement nécessaires,
- revalorisation de la rémunération (salaire, indemnités)
- prise en compte de la pénibilité pour la retraite (gain de trimestres).

Sont ressortis également fortement lors de cette demi-journée banalisée :

- un besoin de mise en commun, de moments de rencontre réguliers entre enseignant-es du 1er et du 2nd degré pour échanger, éviter les cassures dans les cursus (GS-CP, CM2-6ème, 3ème-2nde)
- une grande inquiétude sur une possible sortie de Graulhet du dispositif ECLAIR, crainte légitime mais pas réellement écartée par l'administration.

Pour la FSU, la question des moyens est essentielle et ne doit pas être traitée à l'envers : depuis plusieurs années, les refontes successives ont concentré des moyens qui stagnent sur moins d'établissement, faisant sortir les autres du système. Au contraire, des critères (sociaux principalement et non de réussite aux évaluations par exemple) doivent être clairement définis et tous les secteurs qui répondent à ces critères doivent rentrer dans le dispositif d'éducation prioritaire, l'enveloppe étant ajustée en fonction des besoins.



Dans toutes les structures scolaires du 1er et du 2nd degré sont accueillis de plus en plus d'élèves « d'origine étrangère » ; pour les enseignants le constat s'arrête là puisqu'on ne demande pas plus pour une inscription en service scolaire : l'identité rien d'autre.

En fait, derrière cette identité se cache un ensemble de choses : une histoire, celle d'un départ, d'une séparation avec le pays d'origine où la vie était dure, difficile voire violente. Donc, les parents ont choisi de tenter d'aller vivre ailleurs. Parfois pour retrouver des membres proches ou éloignés de la famille qui se montrent solidaires avec les nouveaux arrivants. Comme les autres enfants ceux-là ont une adresse, sont nourris, habillés souvent grâce à l'aide des associations : Secours populaire, Restos du cœur, Croix Rouge. Scolarité (l'école est le seul ancrage social) et soins médicaux sont leur seule protection sociale.

D'autres venant de pays à conflits anciens ou récents viennent demander l'asile politique : là commence le long parcours juridique qui éventuellement aboutira à une régularisation qui leur permettra de trouver du travail. En attendant, ils perçoivent une petite aide financière. Lorsqu'ils sont « déboutés », c'est-à-dire lorsque leur demande est rejetée, ils se retrouvent dans la même situation que les précédents : sans-papier.

Ce sont des familles avec enfants qui sollicitent des associations comme RESF pour les aider.

Car les sans-papiers vivent sans titre de séjour, sans aide sociale aucune, sans droit à l'hébergement d'urgence.

Tout se complique : pas de papier, pas de contrat de travail. La seule possibilité c'est la rue, la grande précarité, l'anonymat en milieu scolaire à moins qu'un soutien extérieur ne vienne préciser la situation.

En fait pour eux, les difficultés rencontrées ici ne sont pas comparables avec ce qu'ils vivaient dans leur pays. C'est donc difficile de les convaincre de repartir chez eux. Sans compter que les temps deviennent durs ici aussi car ils sont nombreux, les valeurs humanitaires sont passées à la moulinette des légis-

lateurs et des textes de lois. On aurait pu croire que tout cela allait changer, la législation du précédent gouvernement est appliquée avec zèle par un ministre soucieux de faire du chiffre. Mais son sens comptable est difficilement compréhensible si l'on sait qu'une expulsion en avion coûte environ 20 000 euros et que la construction des salles de jugements délocalisés à Roissy s'élève à plusieurs millions d'euros.

Parfois, il y a une visibilité qui déclenche des solutions, qui bouscule l'ordre, comme cette équipe d'enseignants de collège qui, apprenant que deux familles étaient à la rue, a pris la décision de les faire dormir dans l'enceinte du collège et de dormir avec eux. Le rectorat a déclaré que ce problème n'était pas celui des professeurs... Certes, mais c'est bien celui des citoyens qu'ils sont.

C'est depuis là où nous sommes que nous devons exiger que la situation des sans-papier change.

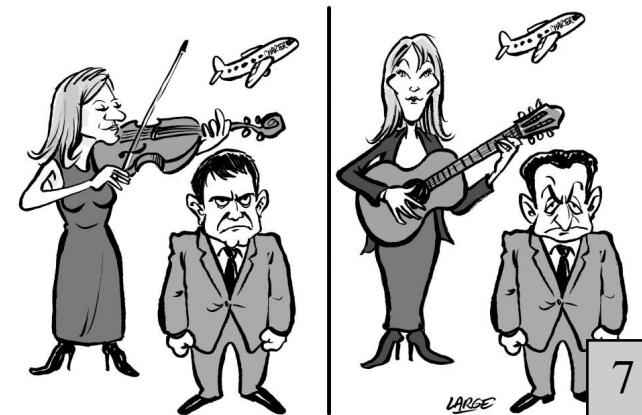
Tous les enfants ont droit à l'Education

- en les régularisant
- en interdisant l'expulsion des enfants ou jeunes majeurs scolarisés
- en demandant que ceux qui ont été expulsés reviennent

Ce sont les revendications du Réseau Education Sans Frontières.

RESF 81

LE SEUL DES 7 ERREURS.



2° Degré : la continuité et non le changement

Malgré les satisfécits officiels, la rentrée dans le Tarn a entraîné nombre de problèmes pour les personnels comme pour les élèves alors que la plupart des mesures des gouvernements précédents ont été maintenues.

Dans les collèges, nous contestons la mise en place du socle commun et de son outil d'évaluation, le LPC. Nous dénonçons aussi la poursuite de l'imposition de nouveaux enseignements qui ne s'accompagnent d'aucune formation ni moyens supplémentaires comme le montre l'exemple de l'histoire des arts. Enfin, comment comprendre l'acharnement à maintenir la note de vie scolaire ?

Dans les lycées, la latitude laissée au lycée concernant l'utilisation d'une partie de la DGH rompt avec l'égalité entre les élèves.

On assiste à un bricolage lors des heures d'Accompagnement Personnalisé, appliquée de façon différente et parfois fantaisiste selon les établissements (certains élèves ne font qu'une heure au lieu des deux prévues par les textes ; des groupes à 35 voire plus ; pour certains enseignants, l'horaire AP est annualisé et payé en HSA...). Et au fond, l'AP, qui réduit la pause méridienne ou est placé de 17h à 18h après 9h de présence dans l'établissement et dont les contenus ne sont toujours pas définis auprès des élèves, est-il bénéfique pour les élèves ?

En outre, la constitution des divers groupes d'élèves varie d'une matière à l'autre : notion de classe remise en cause, emplois du temps éclatés aussi bien pour les élèves que pour les professeurs d'où une dangereuse perte de cohérence pour les uns comme pour les autres. Certains professeurs ne voient pas l'intégralité de la classe dont ils sont professeurs principaux !

Outre les choix qui ne respectent ni les rythmes de l'élève, ni le choix des familles, ni les objectifs et les pratiques pédagogiques, ce qui est grave c'est que la réglementation n'est plus respectée : dédoublements non assurés, fréquence et durée des cours, horaires modifiés sans aucune concertation ni accord du CA. L'autonomie de l'établissement est devenue un régime dérogatoire qui s'impose à toute une communauté éducative avec "l'accord tacite" de l'administration de l'EN.

Concernant les **effectifs**, l'évolution des années précédentes ne s'infléchit guère : 35 élèves voire plus par classe dans les lycées, 30 dans de nombreux collèges, ce seuil étant parfois dépassé dans certaines classes, y compris en 6^{ème}.

Durant le même temps, les **conditions de travail** ne se sont guère améliorés avec un poids toujours important des services partagés sur deux, trois voire désormais 4 établissements (TZR ou postes fixes). Les enseignants perdent ainsi le contact physique avec les équipes pédagogiques, induisant un sentiment de découragement et d'inutilité dans ces établissements où ils ne font que passer. Nous devons constater les tensions persistantes concernant les remplacements.

En outre, les **stagiaires** connaissent des situations compliquées et une entrée difficile dans le métier. Enfin, nous alertons sur la situation des SEGPA et des ULIS. La raréfaction des structures et des moyens entraînent de nombreux problèmes liés au manque de places pour accueillir les élèves qui retentit sur les conditions d'accueil et de travail pour les adultes comme pour les enfants.

Dans les lycées professionnels, les conditions de travail des élèves et des enseignants ne cessent de se dégrader.

Nous voyons depuis quelques années une augmentation des effectifs des classes, 30, 36 élèves dans certaines filières. Nous rappelons la sociologie particulière des élèves de lycées professionnels qui mériteraient plus d'attention de la part de notre institution.

La quasi généralisation du contrôle en cours de formation dévalorise le diplôme du baccalauréat et laisse cours à toutes les pressions possibles de certains chefs d'établissement pour augmenter les résultats aux examens.

La généralisation du baccalauréat en 3 ans a notamment engendré l'augmentation des périodes de formation en entreprises. Aujourd'hui, les conditions d'accès à ces périodes de formation sont difficiles pour les élèves, la qualité des lieux de stage n'est pas toujours au rendez-vous, les places disponibles sont de plus en plus rares, et les dérogations permettant l'accès aux machines dangereuses pour les élèves mineurs est extrêmement lourde à mettre en œuvre.

Amateurisme gouvernemental

ou stratégie vers l'annualisation des services ? !

Calendrier 2012-2013, le ministère rallonge les vacances de Toussaint de deux jours. En contrepartie, deux mercredis après midi ainsi que le vendredi 5 juillet devront être récupérés. Que les enseignants d'EPS travaillent déjà le mercredi après midi et que ces rattrapages mettent à mal le fonctionnement des associations Sportives des lycées et collèges, l'administration n'en a cure. Imaginer que, dans le second degré, les élèves auront cours un 5 juillet frise le surréalisme.

Calendrier 2013-2014, les vacances de Toussaint sont de nouveau prolongées. Le vendredi 1^{er} novembre étant un jour férié, il n'est prévu que de rattraper le jeudi. Deux dates sont alors retenues : les mercredis après midi 13 novembre et 11 juin. Les professeurs d'EPS sont encore les seuls à contester, mais dans l'ensemble, tout le monde accepte ce calendrier.

Patatras ! Ce bel agencement s'écroule avec la revendication des parents d'élèves faisant remarquer au ministère que leurs chères têtes blondes n'ont pas eu cours le lundi 2 septembre et que, du coup, cette première semaine de l'année 2013-2014 est incomplète.

S'en suivent d'in vraisemblables tractations aboutissant à ne plus faire rattraper le jeudi des vacances de Toussaint, mais ce fameux lundi 2 septembre. Et là, rien ne va plus ! Les professeurs d'EPS ne sont plus les seuls à critiquer ces journées de rattrapage et le fait de devoir travailler un jour déjà effectué ne passe pas.

Bilan des courses, une insatisfaction générale, des mises en application différentes d'un établissement à l'autre (ici pas de rattrapage, là des entraînements de l'AS maintenus, ailleurs application zélée des préconisations rectoriales), un pas de plus vers le travail gratuit et l'ébauche de l'annualisation de nos services.

Rassurons-nous, l'année prochaine la rentrée scolaire de tous les enseignants se fera le 29 août et l'opinion publique sera contente de voir que l'on s'attaque enfin aux sacro saintes vacances des professeurs.

André CASTELLAN

(secrétaire départemental du SNEP-FSU)

Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

Qu'est ce que le registre de signalement de Danger Grave et Imminent ?

C'est le registre où le/les personnel(s) consignent la situation dangereuse et le risque perçu. Si ce risque est susceptible de se réaliser brusquement, dans un délai proche et peut entraîner un accident, une maladie pouvant causer la mort du personnel, celui-ci peut exercer son droit de retrait.

C'est-à-dire qu'il arrête son travail et quitte les lieux pour se mettre en sécurité (en aucun cas il ne faut rentrer chez soi).

Voir la procédure à suivre dans l'affiche jointe.

Que deviennent les écrits consignés dans ce registre ?

L'employeur ne peut ignorer les risques répertoriés par les personnels dans ce registre. Ce serait considéré comme un manquement grave. Les réponses apportées l'engagent pénalement.

Les membres du CHSCT demandent à obtenir

systématiquement un double de ces fiches afin de pouvoir suivre les dossiers et faire des recommandations. Il s'agit pour les élu-es au CHSCT en traitant un cas individuel d'obtenir son application collective : lorsqu'un risque a été identifié et traité, il faut repérer tous les autres lieux où un risque similaire existe afin que les mêmes solutions y soient apportées.

Comment réagir s'il se passe quelque chose ?

Un accident, un-e collègue qui craque, une inquiétude pour votre santé, votre sécurité physique ou mentale, une injonction incompréhensible...le meilleur conseil à suivre c'est de contacter un représentant du personnel au CHSCT qui vous conseillera (voir liste des personnels et les principales démarches à suivre dans l'affiche jointe)

Réforme SAPIN : non, nous n'en voulons pas !

Le 22 octobre, nous étions en grève, venus de toute la France pour faire entendre notre voix, et pour manifester à Paris !

Le projet Sapin « Pour un ministère FORT » fait disparaître les sections d'inspection telles que prévues à l'article R. 8122-3 du code du travail au profit d'unités de contrôle, regroupant plusieurs sections à un seul agent, qui deviennent l'échelon d'intervention de droit commun.

Le projet Sapin fait peser des menaces graves sur les effectifs de nos services :

- Avant 1 section était composée de 3 agents de contrôle, donc environ 2380 agents. Demain, les Unités de Contrôle seront à géométrie variable (entre 8 à 12 agents) et à tout moment le nombre d'agents à l'intérieur d'une UC pourra être diminué sans que cela ne pose de problèmes puisque seul le nombre d'UC aura une définition réglementaire.

- La mise en place des responsables d'unités de contrôle, des équipes régionales de lutte contre le travail illégal et la suppression des postes de contrôleurs gagés pour financer le Plan de Transformation d'Emploi vont, au total, diminuer le nombre de postes d'agents de contrôle.

- La réduction des effectifs de catégorie C va se poursuivre sans relâche. La situation des agents de secrétariats s'en trouvera d'autant plus préoccupante par leur mise à disposition de l'unité de contrôle, sous l'autorité du directeur d'U.C., ce qui est un véritable déni de leur activité et de leurs compétences.

- Demain, loin de constituer une évolution du métier, c'est vers une perte de connaissance des secteurs, des dossiers et des usagers, c'est vers un travail en pool, c'est vers une dégradation des relations agents de contrôle/secrétaire que nous allons.

Le projet Sapin comporte aussi des menaces graves sur l'indépendance de nos services :

- En supprimant la section d'Inspection comme échelon territorial de base et en la remplaçant par l'Unité de Contrôle sous l'autorité d'un Directeur, la Direction Générale du Travail et le Ministre s'attaquent directement à l'indépendance d'action de l'Inspection du travail.

- Aujourd'hui, la section est sous « la protection » de l'article 6 de la convention 81 de l'OIT qui dispose : « *Le personnel de l'inspection sera composée de fonctionnaires publics dont le statut et les conditions de service leur assurent la stabilité dans leur emploi et les rendent indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure induite* ».

- Demain, tout ce qui sera infra Unité de Contrôle n'aura pas d'existence réglementaire et pourra être créé, supprimé, modifié sur simple décision de la hiérarchie. Et, pour couronner le tout, la D.G.T indique aussi qu'elle réfléchit à limiter le temps d'affectation d'un agent sur le même secteur !

- Demain, tout type de regroupement de services pourra avoir lieu, tout cadre spécialisé d'organisation pourra être retenu. Les sections détachées qui n'existeront plus en tant qu'entité juridique pourront être supprimées.

- Par l'élaboration d'une ingénierie d'intervention du système d'inspection en direction des PME, la DGT veut encadrer au plus près l'activité des services. Elle s'appuiera pour cela sur les responsables d'UC dont il est envisagé qu'ils soient sous statut d'emploi (corvéables et déplaçables à merci), sa mission essentielle étant désormais de programmer et formater les contrôles.

- Demain, seul le responsable de l'UC disposera de l'autorité pour organiser l'action du service.

- Le projet indique : « *le sens de la réforme : l'inspection doit travailler autrement ; l'inspection doit répondre à des priorités et travailler collectivement dans le cadre des UC* ». Le responsable d'UC aura l'autorité hiérarchique sur tous les agents. « *Sa responsabilité première est l'animation et le pilotage* » Il définira les priorités : « *L'unité de contrôle est dirigée par un responsable qui exerce l'autorité hiérarchique sur tous les agents* »

- Demain, enfin, le service renseignement, déjà fragilisé, pourrait être le seul service à recevoir des salariés (sur rendez-vous) et l'agent de contrôle ne traitera plus les demandes individuelles des usagers. (L'utilisateur paiera ses consultations chez un avocat !)

- Le projet entend mettre en place des « *équipes d'intervention spécialisées régionales et nationales disposant de pouvoirs de contrôle autonomes qui pourront intervenir de leur propre initiative sans même informer les agents de contrôle* »

- Deux agents de contrôle pourront intervenir sur un même dossier, avec des logiques différentes qui pourraient avoir des conséquences sur les poursuites éventuelles. Une telle organisation ne pourrait être mise en place aujourd'hui ; elle ne peut s'articuler qu'avec la disparition des sections d'inspection.

- Le projet fait aussi peser des menaces sur la santé pour toutes les catégories d'agents : aggravation des conditions de travail – surcharge de travail – perte d'autonomie d'action – dévalorisation – perte de compétences - déclassement.

- Concernant le volet emploi du « ministère fort », c'est le flou artistique avec néanmoins une chose claire : le lien travail/emploi c'est fini, nous ne voulons pas que les missions Travail soient réduites à un accompagnement de l'aide à la compétitivité des entreprises.

L'Etat doit conserver le rôle de pilote de l'ensemble du dispositif, ses services doivent disposer de pouvoirs propres permettant de sortir des logiques de court terme des préfectures. Les Directrice (Direction régionale des entreprises, concurrence, consommation, travail, emploi) doivent disposer des moyens humains et financiers. Les pouvoirs et les moyens des services de contrôle de la formation professionnelle doivent être renforcés.

Les syndicats, dont le SNUTEFE F.S.U., réaffirment leur positionnement sur cette réforme catastrophique en disant :

- Non à la mise en place des unités de contrôle comme échelon de droit commun,

- Non à la création des postes de responsable d'Unité de contrôle.

- Non au formatage des contrôles dans les PME,

- Non aux supers unités de contrôle régionales travail illégal,

- Non aux pools de secrétariats, non aux « open space »,

- Non aux diminutions des effectifs de contrôle et de secrétariat,

- Non à la disparition des Agents Ressources Méthode,

- Que la section d'inspection doit rester l'échelon de droit commun, non l'unité de contrôle.

Au moment où le ministre annonce une réforme en profondeur du système d'inspection du travail, dont la 1ère décision a été la mise en extinction du corps des Contrôleurs du Travail, au moment aussi où le projet de budget 2014 prévoit la suppression de 13 123 postes dans les ministères non prioritaires :

Nous continuons à revendiquer haut et fort : Notre opposition aux découpages en cours et à venir des Unités de Contrôles.

NON A LA DISPARITION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL,

GENERALISTE, TERRITORIALE ET INDEPENDANTE

OUI A UNE INSPECTION DU TRAVAIL AU SERVICE DES SALARIE-ES

OUI A UN SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI ET DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS, GRATUITS ET DE PROXIMITE

Nous devons donc continuer à nous mobiliser pour le retrait de la réforme SAPIN

Francis Barthe

Secrétaire de la section

SNUTEFE F.S.U. du Tarn

Que faire en cas de ...

Rappel : Tout collègue qui arrive sur un nouveau lieu de travail doit être informé par le chef d'établissement ou la/le directrice/eur du lieu où se trouvent :

- Le Registre de Santé et Sécurité
- Le Registre d'un Signalement grave et imminent

ACCIDENT DE TRAVAIL

(pendant le service ou sur le trajet)

Accident bénin (sans arrêt de travail)

⇒ Remplir le Registre Santé et Sécurité

Accident grave (décès, incapacité permanente ou répétition de maladie ou d'accident sur un même poste ou type de poste)

⇒ Veillez à ce que le médecin coche la case « accident de travail » sur l'arrêt maladie : vous n'avez pas à régler la consultation

⇒ Informer l'administration sous 48 heures.

⇒ Informer les élu-es FSU du CHSCT 81 afin que nous puissions éventuellement demander à mettre en place une enquête et vous accompagner dans les démarches.

VISITE DE PREVENTION DES ELUES DU CSHCT 81 SUR LES LIEUX DE TRAVAIL DES COLLEGUES

Si vous pensez que votre environnement de travail, l'organisation du travail, les locaux, l'aménagement du temps de travail, les nouvelles technologies... ont une incidence néfaste sur vos conditions de travail, n'hésitez pas à contacter unE éluE FSU du CHSCT 81 afin que nous recherchions ensemble une solution, avec visite éventuelle de l'établissement.

VIOLENCES AU TRAVAIL

⇒ Porter plainte à titre individuel.

⇒ Adresser un courrier au recteur sous couvert de votre supérieur hiérarchique pour relater les faits et demander la mise en œuvre de la protection juridique que l'administration doit à ses personnels. Il est impératif de prouver le lien entre l'agression et la fonction.

⇒ Contacter un-e élu-e FSU du CHSCT 81 pour une aide à la rédaction du courrier si nécessaire.

HARCELEMENT MORAL

Difficile à appréhender car peut se caractériser de différentes façons (propos abusifs, agissement répétés, écrits hostiles sur une période assez longue) : la répétition de ces faits engendre une dégradation des conditions de travail et peut altérer la santé du collègue (anxiété,, troubles du sommeil...). Il n'émane pas forcément d'un supérieur hiérarchique.

⇒ Informer son supérieur

⇒ Contacter un-e élu-e FSU du CHSCT 81 pour vous aider à mettre en place un dossier.

⇒ Consigner par écrit les faits (lieu, heure, personnes présentes).

⇒ Recueillir des témoignages écrits avec nom, fonction de la personne qui témoigne et une photocopie de sa carte d'identité. Lui signifier à quoi servira ce témoignage.

⇒ Rencontrer le médecin de prévention.

Que font les élu-es du CHSCT 81

⇒ Aide le collègue à monter un dossier en vue, soit d'un dépôt de plainte auprès du tribunal administratif ou éventuellement de la HALDE (lorsque le harcèlement repose sur un comportement discriminatoire du fait des origines, du sexe...)

⇒ Obtenir une formation des personnels sur la thématique du harcèlement pour prévenir ce type de comportement.

DANGER GRAVE ET IMMINENT

Le collègue exerce son **droit d'alerte** en respectant impérativement la procédure suivante en cas de danger :

⇒ Contacter un membre FSU du CHSCT 81

⇒ Prévenir son supérieur administratif (IEN pour le 1er degré, chef d'établissement pour le 2d degré).

⇒ Inscrire le jour même la nature du danger sur le Registre de Signalement d'un danger grave et imminent.

Elle/il exerce son **droit de retrait** (menace directe pour sa santé ou pour sa vie) en respectant impérativement la procédure suivante :

⇒ Se soustraire à la situation qui représente un danger (cela ne veut pas dire arrêter le travail et rentrer chez soi) en s'assurant que cela ne met personne d'autre en danger.

⇒ Contacter un-e élu-e FSU du CHSCT 81.

⇒ Inscrire le jour même la raison du droit de retrait sur le Registre de Signalement d'un danger grave et imminent.

⇒ Prévenir son autorité administrative.

Que fait l'administration

Droit d'alerte : elle procède à une enquête et doit remédier au danger.

Droit de retrait : elle fait une enquête et peut sanctionner (perte de salaire) le collègue si le droit de retrait n'est pas justifié.

Que font les élu-es FSU du CHSCT 81

Droit d'alerte et droit de retrait

Un-e élu-e représente les personnels au cours de l'enquête pour veiller à ce que l'administration remédie de façon efficace au danger et qu'elle ne sanctionne pas de façon arbitraire le collègue pour son droit de retrait.

L'élu-e du CHSCT accompagne le collègue, elle/il analyse également la situation de travail à risque pour promouvoir des remédiations permettant de supprimer les risques et proposer des formations pour aider les collègues à éviter les situations à risques.

A la fin de l'enquête l'élu-e CHSCT rédigera un rapport à destination de l'ensemble du CHSCT.

COLLEGUE EN SITUATION DE HANDICAP

⇒ Déposer un dossier auprès de la MDPH afin d'obtenir le statut de travailleur handicapé (RQTH).

⇒ Contacter un-e élu-e FSU du CHSCT 81 qui vous aidera à mettre en place un dossier pour faire une demande pour que l'administration aménage vos conditions de travail au regard de votre situation.

VOS REPRESENTANTS FSU AU CHSCT 81

Marie-Odile Gay	☎	06 17 10 52 20
secrétaire départementale du CHSCT 81		
Courriel : secretaire.chsct81@ac-toulouse.fr		
Robert Couffignal	☎	06 88 40 92 21
Stéphane Lacaze	☎	05 63 49 19 29
Jean-Luc Gaubert	☎	05 63 48 25 00
Denis Gansinat	☎	05 63 81 21 20
Stéphane Garrigues	☎	05 63 58 00 45
Myriam Ramirez	☎	05 63 48 16 16
Thomas Verdier	☎	05 63 34 76 10

A afficher

sans modération

En salle des profs

En salle des maître-sse-s

Dans les services

Dans les bureaux